

PROGRAMME

INTERVISION FORMATION organisée par ECRE et NANSEN

POUR AVOCAT-ES SPÉCIALISÉ-ES EN DROIT DES ÉTRANGERS

RESPECT DU PRINCIPE DE NON-REFOULEMENT À LA FRONTIÈRE : CONSTATS RÉCENTS

Où: Mundo Matonge, Rue d'Edimbourg, 26, 1050 Bruxelles. En présentiel uniquement.

Quand: jeudi 10 avril 2025, de 9h30 à 14h.

Quoi : Cette intervision portera sur le respect du principe de non-refoulement à l'égard des personnes qui demandent la protection internationale à la frontière belge. À cette occasion, le HCR Belgique exposera les contours du principe de non-refoulement. Nous nous intéressons aussi à ce qu'il se passe sur le terrain, en Belgique : NANSEN présentera ses constats et Piet Heyvaert, avocat en droit de l'immigration, nous parlera de sa pratique. Finalement, ECRE exposera les contours du mécanisme d'une *Rule 39* à la Cour européenne des droits de l'homme. De manière transversale, les différentes interventions aborderont les effets du Pacte européen sur l'asile et la migration.

Sources utiles :

- UNHCR, "Toolkit on how to request interim measures under rule 39 of the rules of the European Court of Human Rights or persons in need of international protection", Février 2025, https://www.refworld.org/sites/default/files/2025-03/rule_39_toolkit.pdf.
- Legal submission in the case [C.O.C.G. v. Lithuania](#), Application No. 17764/22, September 2024, on behalf of the intervenors: The AIRE Centre (Advice on Individual Rights in Europe), ECRE (the European Council on Refugees and Exiles), the Dutch Council for Refugees, The ICJ (the International Commission of Jurists), and the IRAP (International Refugee Assistance Project)
- NANSEN Note 3-23, « [Effective protection against refoulement for people fleeing Afghanistan](#) »
- ECRE/ELENA Legal note: [Across the Borders: The Impact of N.D. and N.T. in Europe](#), June 2021.
- MYRIA, MyriaDoc 11, « Retour, détention et éloignement des étrangers en Belgique – Un regard sur le monitoring des éloignements », Juillet 2021, <https://www.myria.be/fr/publications/myriadoc-11-retour-detention-et-eloignement>
- NANSEN, « [Vulnérabilités en détention – Rapport 2019-2020](#) ».
- NANSEN-note 2018/1, « [Demandeurs d'asile à la frontière : procédure à la frontière et détention](#) ».
- (à paraître) NANSEN Note 2025-2, « Effectivité des recours contre une décision de refoulement »
- (à paraître) NANSEN Note 2025-1, « Protection internationale et détention à la frontière »
- (à paraître) NANSEN Profil 2025-1, « Homme sierra léonais perçu comme gay refoulé vers la Gambie »

La session aura lieu en français, néerlandais et anglais. L'interprétation sera assurée entre les deux premières langues (fr-nl et nl-fr).

Un lunch léger sera prévu à l'issue de l'intervention.

Cette intervention est agréée pour **3 points juridiques** auprès d'Avocats.be

FORMATION - INTERVISION	
Respect du principe de non-refoulement à la frontière : constats récents	
9h15	Accueil
9h30	Introduction par <i>Julie Lejeune, NANSEN</i>
9h45	Les contours du principe de non-refoulement, <i>Valérie Klein, HCR Belgique (FR)</i>
10h30	Constats posés par NANSEN sur le terrain, cadre légal belge et impact du Pacte européen sur l'asile et la migration, <i>Alice SINON, NANSEN (FR)</i>
11h15	Pause
11h30	Partage d'expérience, <i>Piet Heyvaert, avocat au sein du cabinet Alter Égaux (NL)</i>
12h15	« Rule 39 » à la Cour européenne des droits de l'homme : contours du mécanisme, <i>Iryna Hnasevych, Senior legal officer, ECRE (EN, sans traduction)</i>
13h	Q&A
13h15	Lunch
14h CLÔTURE	